

Recrutement des Conseillers-ères en Formation Continue Année scolaire 2023 – 2024

Le recrutement 2023 des Conseillers-ères en Formation Continue est ouvert du **12 janvier 2023 au 10 mars 2023**.

Les opérations de recrutement

Le recrutement académique est effectué sous la responsabilité de la Rectrice. Le Délégué Régional Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue (DRAFPIC) assure l'instruction des dossiers de candidature. Les opérations de recrutement se déroulent en **trois phases**.

La première consiste en une **pré-sélection sur dossier**.

Puis, les candidats retenus sont convoqués, devant une **commission** pour un **entretien de recrutement**. Les entretiens de recrutement se dérouleront à la DRAFPIC de Nantes les mardi 4 avril, mercredi 5 avril et jeudi 6 avril 2023.

Les candidats retenus à l'issue de ces entretiens **seront reçus par le DRAFPIC pour un dernier entretien** le mercredi 17 mai 2023 pour la dernière étape de sélection.

A l'issue de l'ensemble de ces opérations, la commission propose une liste de candidats en vue de leur **inscription sur la liste d'aptitude**, qui est soumise à la **commission académique consultative** compétente à l'égard des CFC pour avis. La **liste d'aptitude annuelle**, qui ne donne lieu à aucun classement, est arrêtée par la Rectrice. Les **personnes exerçant ou ayant exercé les missions de CFC dans une autre académie** sont inscrites de droit sur cette liste.

Les candidats

Selon la réglementation en vigueur peuvent déposer un dossier de candidature :

- Les membres des corps des personnels d'inspection, de direction, d'enseignement, d'éducation et les membres d'autres corps relevant du ministère de **l'éducation nationale**. Ces derniers doivent être classés dans la **catégorie A** telle que prévue à l'article 29 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires pour la fonction publique d'État.
- **Les fonctionnaires titulaires de l'État, des collectivités territoriales et des établissements publics qui en dépendent**, appartenant à un corps, à un cadre d'emploi ou à un emploi de **catégorie A**, sauf dispositions contraires prévues par leur statut. Pour pouvoir être affectés dans des fonctions de CFC, ces personnels devront être détachés de leur corps d'appartenance.
- **Les personnels contractuels du ministère de l'éducation nationale recrutés sur des supports de catégorie A** selon les dispositions du décret n°93-412 du 19 mars 1993. Sous réserve qu'ils satisfassent aux dispositions suivantes:
 - Avoir une bonne connaissance du système éducatif français, des dispositifs de formation individualisée et une expérience significative dans le domaine de la formation continue
 - Justifier des titres ou diplômes exigés pour le recrutement de contractuels de catégorie A au sens du décret précité (titre ou diplôme équivalent sanctionnant au moins 3 années d'études après le baccalauréat)
- **Les candidats issus du secteur privé et les personnes en recherche d'emploi** devront dans tous les cas satisfaire aux mêmes conditions que celles exigées pour les personnels contractuels du ministère de l'éducation nationale : **justifier au moins d'un titre ou diplôme équivalent sanctionnant au moins 3 années d'études après le baccalauréat**, et d'une solide expérience en formation continue.

Modalités de dépôt des candidatures

Les dossiers de candidatures sont disponibles au téléchargement **jusqu'au vendredi 10 mars 2023**. La date de retour des dossiers est **fixée au plus tard le vendredi 10 mars 2023 (délai de rigueur)** et à **transmettre uniquement par mail** à l'adresse suivante : **drafpic.grh@ac-nantes.fr**

Tout dossier parvenu incomplet ou hors délai sera rejeté.

- Pour les **candidats extérieurs au ministère de l'éducation nationale** : retour du dossier de candidature en **1 exemplaire** par mail à drafpic.grh@ac-nantes.fr
- Pour les **personnels de l'éducation nationale** (titulaires ou contractuels) : retour du dossier de candidature, revêtu de l'avis motivé de votre Supérieur(e) hiérarchique, Chef(fe) d'établissement, de service, ou du / de la Directeur(trice) de GRETA-CFA, en **1 exemplaire** par mail à drafpic.grh@ac-nantes.fr
- Pour les **professeurs des écoles** (titulaires ou contractuels), le dossier est à compléter en **2 exemplaires** :
 - 1 exemplaire est à adresser directement par mail à drafpic.grh@ac-nantes.fr
 - 1 exemplaire est à adresser à la DSDEN du département d'exercice